



POLE JURIDIQUE ET STATUTAIRE
COMMISSION REGIONALE STATUT DES EDUCATEURS ET DES EQUIVALENCES (CRSEE)
P.V. DE LA REUNION DU MARDI 8 OCTOBRE 2024 A VILLENEUVE D'ASCQ

PRESENTS : Jean-Paul DELPORTE, Jean-Luc ELLART, Daniel DUFOUR, Jérôme ERCEAU, Éric PICOT, Michel ROBILLIART

EXCUSES : Belkacem ABDELHAK, Stéphane AGUIAR, Martial BOURGEOIS, François CLERCQ, David D'ASCENZO, David DILIBERTO, Djamel HAROUN, Thomas ROBAIL

Assistent : Maxime BABEUR, Malik BOULEGROUNE

→ **ENQUÊTE : Encadrement technique des clubs :**

L'**enquête** relative à l'encadrement technique des clubs ayant au moins une équipe de niveau Ligue a été envoyée aux clubs concernés le 12 juillet 2024. Ces derniers devaient y répondre avant le 29 août 2024. Plusieurs relances ont suivi (31 juillet 2024, 09 août 2024, 23 août 2024).

La commission rappelle aux clubs que cette enquête est à renvoyer complétée avant le 1^{er} match officiel de l'équipe ou des équipes concernée(s) par une obligation d'encadrement. Les clubs en infraction disposaient d'un délai de 15 jours pour régulariser la situation. Les clubs suivants n'ont pas donné suite et sont par conséquent pénalisés d'une amende de 85 € :

- BEURAINS AS
- BEAUVAIS USAP
- DOURGES Futsal
- GUIGNICOURT US
- PONT DE LA DEULE Futsal
- ROQUETOIRE ES
- SOMAIN USAC
- VALENCIENNES SUMMER

→ Point sur les obligations d'encadrement saison 2024-2025 :

CLUB	EQUIPE	EDUCATEUR	DIPLÔME OBTENU	OBLIGATION	OBSERVATIONS	DEROGATION / DECISION
AIRE SUR LA LYS OS	U17 R2	FEUTREL Laurent	Néant	CFF3 CFI U14/U19 certifié ou DF Coach Jeunes	Monsieur Laurent FEUTREL s'engage à suivre la formation CFI U14/U19 et la certification CFI U14/U19 cette saison	Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter : L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ; L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi de la formation CFI U14/U19 et de la certification CFI U14/U19 cette saison. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ». La commission fera le point en fin de saison. La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.
ALBERT USOA SPORTS	U18 Féminines R2	PRAILLET Christophe	CCFI U6/U9, CCFI U10/U13	CFI U14/U19 certifié ou DF Coach Jeunes	Monsieur Christophe PRAILLET est inscrit au CFI U14-U19 des 24/10 et 27/11/2024 à Sailly Saillisel. Cependant, le club n'a pas transmis de demande de dérogation officielle et l'éducateur doit s'engager à suivre également la certification du CFI U14/U19 cette saison.	La commission demande au club de lui transmettre la demande de dérogation officielle et réexaminera le dossier lors de sa prochaine réunion.
ALBERT USOA SPORTS	U15 Féminines R2	LARDOUX Sylvain	Néant	CFI U14/U19 certifié	Monsieur Sylvain LARDOUX est inscrit au CFI U14-U19 des 24/10 et 27/11/2024 à Sailly Saillisel. Cependant, le club n'a pas transmis de demande de dérogation officielle et l'éducateur doit s'engager à	La commission demande au club de lui transmettre la demande de dérogation officielle et réexaminera le dossier lors de sa prochaine réunion.

					suivre également la certification du CFI U14/U19 cette saison.	
AVION CS	U17 R2	BERGDICH Zakarya	CFI U14/U19, BEF en cours	CFF3 CFI U14/U19 certifié ou DF Coach Jeunes	Monsieur Zakarya BERGDICH est en cours de formation BEF 2024-2025.	<p>Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi du BEF 2024-2025.</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</p>
BEAUVAIS OISE AS	Seniors R2	SACKO Murtala	BEF	BEF	Monsieur Murtala SACKO a suivi une session de recyclage les 17 et 18/09/2024. Sa licence technique régionale a été validée.	Situation régularisée
BEAUVAIS USAP	Seniors R3	JHOURI Rachid	DES	BMF ou DF Coach Seniors	La licence technique nationale de Monsieur Rachid JHOURI a été validée par la FFF.	Situation régularisée
BERCK AS	Seniors R3	SENEE Alexandre	BEF	BMF ou DF Coach Seniors	Monsieur Alexandre SENE E a suivi la session de recyclage des 17 et 18/09/2024 et a régularisé sa situation. Il remplace Thomas BISCARAS à compter du 30/09/2024.	Situation régularisée
BETHUNE Stade	U18 R2	MAES Jérémy	Néant	CFI U14/U19 certifié ou DF Coach Jeunes	Monsieur Jérémy MAES s'engage à suivre la formation CFI U14/U19 cette saison. Ce dernier doit également s'engager à suivre la certification du CFI U14/U19 cette saison.	<p>Dérogation accordée pour la saison sous réserve que l'éducateur s'engage à suivre également la certification du CFI U14/U19 cette saison. Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p>

						<p>L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi de la formation CFI U14/U19 et de la certification CFI U14/U19 cette saison. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</p>
CALAIS RC	U16 R2	GOUROULI Alexandre	Néant, en cours BEF	CFI U14-U19 certifié ou DF Coach Jeunes	Monsieur Alexandre GOUROULI est en cours de formation BEF 2024-2025.	<p>Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi du BEF 2024-2025.</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</p>
CALAIS BEAU MARAIS	Seniors R1	DARCY Donat	BEF	BEF	La licence technique régionale sous contrat de travail de Monsieur Donat DARCY a été validée.	Situation régularisée
CAMBRAI AC	Seniors R3	LELONG Christophe	BMF	BMF ou DF Coach Seniors	Monsieur Christophe LELONG est suspendu 9 matches à compter du 06/05/2024. Il a été remplacé par Jean-François BASTIN (CFI Seniors certifié) et par Morgan POTARD (BEF) lors des 3 premières rencontres officielles de la saison	La commission rappelle au club qu'en cas de suspension pour une durée de plus de 6 matches ou de 2 mois minimum de l'éducateur principal d'une équipe à obligation, ce dernier doit être remplacé par un éducateur titulaire d'un Titre à Finalité professionnelle, d'un certificat ou d'un diplôme inférieur à celui requis pour la compétition visée et

					2024-2025.	d'une licence d'éducateur ou d'entraîneur correspondante.
CAMON US	Seniors R1	BORNOVILLE Frédéric	BEF	BEF	La licence technique régionale sous contrat de travail de Monsieur Frédéric BORNOVILLE a été validée.	Situation régularisée
CHAMBLY FC	U19 Nat	DIAZ Denis	BEF	BEF	Monsieur Denis DIAZ a suivi une session de recyclage les 04 et 05/09/2024. Sa licence technique régionale a été validée.	Situation régularisée
CHÂTEAU THIERRY IEC	Seniors R3	CAMARA Ousmane	CFF3	DF Coach Seniors ou BMF	Monsieur Ousmane CAMARA s'engage à suivre la journée complémentaire DF Coach Seniors cette saison.	Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter : L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ; L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi de la journée complémentaire du DF Coach Seniors cette saison. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ». La commission fera le point en fin de saison. La Commission précise qu' en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.
CŒUR DE SAMBRE FUTSAL 2	Seniors R2 Futsal	TAQUET Richard	Néant	CFI Futsal certifié	Monsieur Richard TAQUET est monté avec son équipe en seniors R2 Futsal à l'issue de la saison 2023-2024. Il s'engage à suivre le CFI Futsal U13-U15, le CFI Futsal U18-Seniors et la certification Futsal cette saison.	Dérogation accordée pour la saison. L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison. En cas de non-respect, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction. La commission lui suggère de suivre le CFI Futsal

						U13-U15, le CFI Futsal U18-Seniors et la certification Futsal cette saison.
COMINES GLAMMS FUTSAL	Seniors R2 Futsal	REDDAD Adil	CFI Futsal U13/U15, CFI Futsal U18/Seniors	CFI Futsal certifié	Monsieur Adil REDDAD s'engage à suivre la certification CFI Futsal cette saison.	<p>Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi de la certification CFI Futsal cette saison. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</p>
COMPIEGNE AFC	U14 Ligue	KONATE Mamadou	CFI U10-U13, BMF apprentissage en cours	CFF2 DF Coach Jeunes ou BMF	Monsieur Mamadou KONATE est en cours de formation BMF apprentissage 2024-2025.	<p>Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi du BMF apprentissage 2024-2025.</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</p>
COURCELLES US	Seniors R3	BOUMAARAF Mohamed	BEF	BMF	Monsieur Mohamed BOUMAARAF a suivi une session de recyclage les 17	Situation régularisée

					et 18/09/2024. Sa licence technique régionale a été validée.	
CREIL AFC	U16 R2	HAMOUDI Rabah	Néant	CCFI U14-U19 ou DF Coach Jeunes	Monsieur Rabah HAMOUDI n'a pas transmis d'engagement écrit à suivre la formation et la certification du CFI U14/U19 cette saison.	La commission demande au club de lui transmettre l'engagement écrit en formation de Monsieur HAMOUDI et réexaminera le dossier lors de sa prochaine réunion.
CROIX FIC	U15 Féminines R2	DIPHILE Sébastien	CFI U10-U13 certifié	CFI U14/U19 certifié	Monsieur Sébastien DIPHILE s'engage à suivre la formation CFI U14/U19 et la certification CFI U14/U19 cette saison	<p>Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi de la formation CFI U14/U19 et de la certification CFI U14/U19 cette saison. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</p>
CROIX FIC	U17 R2	RITAINE Olivier	BEF	CFF3 CFI U14/U19 certifié DF Coach Jeunes	Monsieur Olivier RITAINE détient une licence dirigeant cette saison. Il est en infraction vis-à-vis du recyclage obligatoire tous les 3 ans.	<p>La commission rappelle au club et à l'éducateur que :</p> <p>Monsieur RITAINE doit régulariser sa situation avant la 5^{ème} rencontre officielle de la saison.</p> <p>La commission accorde une dérogation exceptionnelle jusqu'au 14 novembre 2024 et vérifiera lors de sa prochaine réunion :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la présence de l'éducateur à la session de recyclage des 13 et 14 novembre à Liévin - la demande puis la validation de sa licence technique régionale

						La Commission précise qu'en cas de non-régularisation de la situation, les sanctions encourues seront rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.
DAINVILLE FC	Seniors R2 féminines	GARBE Guillaume	BE1	BMF DF Coach Seniors	Monsieur Guillaume GARBE a suivi une session de recyclage les 23 et 24/09/2024. Sa licence technique régionale a été validée.	Situation régularisée
DUNKERQUE USL	Seniors R1 Futsal	GUENOUNE Sahcen	CF Futsal Base, CFP	CFI Futsal certifié	Monsieur Sahcen GUENOUNE a suivi la session de recyclage des 23 et 24/09/2024 à Liévin Sa demande de licence technique régionale est en cours.	La commission vérifiera lors de sa prochaine réunion que la licence technique régionale de Monsieur GUENOUNE est validée. La Commission précise qu'en cas de non-régularisation de la situation, les sanctions encourues seront rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.
ECOURT JS	Seniors R2	ROIX Benjamin	BEF	BEF	Monsieur Benjamin ROIX a suivi une session de recyclage les 23 et 24/09/2024. Sa licence technique régionale a été validée.	Situation régularisée
GOUVIEUX US	Seniors R2	DOUCOURE Gaharo	BEF	BEF	Monsieur Gaharo DOUCOURE a suivi une session de recyclage les 04 et 05/09/2024. Sa licence technique régionale a été validée.	Situation régularisée
GOUVIEUX US	U15 fém	SMUTEK Julien	BEF	CCFI U14/U19	Monsieur Julien SMUTEK détient une licence dirigeant cette saison. Il est en infraction vis-à-vis du recyclage obligatoire tous les 3 ans.	La commission rappelle au club et à l'éducateur que : Monsieur SMUTEK doit régulariser sa situation avant la 5 ^{ème} rencontre officielle de la saison. La commission accorde une dérogation exceptionnelle jusqu'au 14 novembre 2024 et vérifiera lors de sa prochaine réunion : <ul style="list-style-type: none"> - la présence de l'éducateur à la session de recyclage des 13 et 14 novembre à Liévin - la demande puis la validation de sa licence technique régionale La Commission précise qu'en cas de non-

						<p>régularisation de la situation, les sanctions encourues seront rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</p>
GRANDVILLIERS AC	Seniors Féminines Interdistricts Niv 1	GONDOL Stéphane	Néant	CFI Seniors certifié	<p>Monsieur Stéphane GONDOL s'engage à suivre la formation CFI Seniors cette saison. Ce dernier doit également s'engager à suivre la certification du CFI Seniors cette saison.</p>	<p>Dérogation accordée pour la saison sous réserve que l'éducateur s'engage à suivre également la certification du CFI Seniors cette saison. Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi de la formation CFI Seniors et de la certification CFI Seniors cette saison. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</p>
GUIGNICOURT US	Seniors Féminines Interdistricts Niv 1	CHIARENZA Maxime	BMF	CFI Seniors certifié	<p>Monsieur Maxime CHIARENZA a suivi la session de recyclage des 4 et 5 octobre 2024 dans la Ligue du Grand Est. Sa licence technique régionale a été validée.</p>	<p>Situation régularisée</p>
GUIGNICOURT US	U15 Féminines R2	DUCATILLON Manon	CFI U10/U13 certifié, CFI U6/U9 certifié	CFI U14/U19 certifié	<p>Madame Manon DUCATILLON s'engage à suivre la formation CFI U14/U19 et la certification CFI U14/U19 cette saison</p>	<p>Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducatrice doit entraîner l'équipe concernée et être présente sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducatrice doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi de la formation CFI</p>

						<p>U14/U19 et de la certification CFI U14/U19 cette saison. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</p>
GUINES CORNAILLES FUTSAL	Seniors R2 Futsal	LECOUSTRE Pascal	CFI Futsal U13/U15	CFI Futsal certifié	<p>Monsieur Pascal LECOUSTRE s'engage à suivre la formation CFI Futsal U18-seniors et la certification CFI Futsal cette saison.</p>	<p>Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi de la formation CFI Futsal U18-seniors et de la certification CFI Futsal cette saison. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</p>
HALLUIN U	Seniors R3	DA CRUZ Carlos	DES	BMF ou DF CS	<p>Monsieur Carlos DA CRUZ est en infraction vis-à-vis du recyclage obligatoire tous les 3 ans. Il est inscrit à la session de recyclage qui se déroulera du 8 au 10/10/2024 à Clairefontaine.</p>	<p>Dérogation accordée jusqu'au 10/10/2024.</p> <p>La commission vérifiera mi-octobre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la présence de l'éducateur à la session de recyclage des 8, 9 et 10/10/2024 à Clairefontaine - la demande puis la validation de sa licence technique nationale

						La Commission précise qu'en cas de non-régularisation de la situation, les sanctions encourues seront rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.
HAUBOURDIN CG	Seniors R3	LOYER Romain	BMF	BMF DF Coach Seniors	Monsieur Romain LOYER a suivi une session de recyclage les 17 et 18/09/2024. Sa licence technique régionale a été validée.	Situation régularisée
HAZEBROUCK SC	Seniors R1	JICQUEL Rémi	BEF	BEF	La licence technique régionale sous contrat de travail de Monsieur Rémi JICQUEL a été validée.	Situation régularisée
HENIN STADE	U16 R2	RAPPEZ Marius	BEF	CFI U14-U19 certifié ou DF Coach Jeunes	Monsieur Marius RAPPEZ, titulaire du BEF, remplace Monsieur Mathieu LEROY à compter du 02/09/2024	Situation régularisée
HESDIN O	Seniors R3	GASTON Benjamin	BEF	BMF	Monsieur Benjamin GASTON a suivi une session de recyclage les 23 et 24/09/2024. Sa licence technique régionale a été validée.	Situation régularisée
HESDIN O	Seniors Féminines Interdistricts Niv 1	PERSONNE Yoann	Néant	CFI Seniors certifié	Monsieur Yoann PERSONNE s'engage à suivre la formation et la certification du CFI Seniors cette saison.	<p>Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi de la formation CFI Seniors et de la certification CFI Seniors cette saison. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel</p>

						joué en situation d'infraction.
HOUPLINES EC	Seniors R2 Futsal	GEUDIN Nicolas	BMF et CFI FUTSAL certifié	CFI Futsal certifié	Monsieur Nicolas GEUDIN détient une licence dirigeant cette saison. Il est en infraction vis-à-vis du recyclage obligatoire tous les 3 ans.	<p>La commission rappelle au club et à l'éducateur que :</p> <p>Monsieur GEUDIN doit régulariser sa situation avant la 5^{ème} rencontre officielle de la saison.</p> <p>La commission accorde une dérogation exceptionnelle jusqu'au 14 novembre 2024 et vérifiera lors de sa prochaine réunion :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la présence de l'éducateur à la session de recyclage des 13 et 14 novembre à Liévin - la demande puis la validation de sa licence technique régionale <p>La Commission précise qu'en cas de non-régularisation de la situation, les sanctions encourues seront rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</p>
LA BASSEE Futsal	Seniors R2 Futsal	BESNARD Steven	CFI Futsal U13- U15	CFI Futsal certifié	Monsieur Steven BESNARD s'engage à suivre la formation CFI Futsal U18-seniors et la certification CFI Futsal cette saison.	<p>Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi de la formation CFI Futsal U18-seniors et de la certification CFI Futsal cette saison. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</p>
LA GORGUE CS	Seniors R3	GOVAERE Kevin	BMF	BMF ou DF CS	Monsieur Kévin GOVAERE (BMF)	Situation régularisée

					remplace Monsieur Romain MESSIAEN (BEF) à compter du 25/09/2024.	
LAMBERSART UF	U18 R2	BERT Christophe	Néant	CFI U14-U19 certifié ou DF Coach Jeunes	Monsieur Christophe BERT est en cours de formation BMF 2024-2025.	<p>Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi du BMF 2024-2025.</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</p>
LAMBERSART UF	U14 Ligue	BROUTEELE Romain	CCFI U10-U13	DF Coach Jeunes ou BMF	Monsieur Romain BROUTEELE est en cours de formation BMF 2024-2025.	<p>Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi du BMF 2024-2025.</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</p>
LAMBERSART UF	Seniors R2 Féminines	DRIAI Rabéa	BMF	DF Coach Seniors ou BMF	Rabéa DRIAI (BMF) remplace Elie WADE (UEFA B) à compter du 05/10/2024.	Situation régularisée
LAON US	Seniors R3			BMF	La commission constate que Damien VASSEUR apparaît sur les	La commission demande au club de lui transmettre les coordonnées de l'entraîneur principal qu'il a

					FMI en tant qu'entraîneur adjoint.	désigné pour son équipe seniors R3. La commission rappelle au club qu'il encoure des sanctions financières et sportives à compter de la 5^{ème} rencontre officielle de la saison jouée en situation d'infraction. Il doit donc régulariser la situation avant cette 5^{ème} rencontre officielle.
LE PORTEL Stade	U18 R2	FATOU Alexandre	BMF	CFI U14-U19 certifié ou DF Coach Jeunes	Monsieur Alexandre FATOU (BMF) remplace Monsieur Mathéo BUQUET à compter du 24/09/2024	Situation régularisée
LE PORTEL Stade	U16 R2	CHAUSSIDIERE Lilian	CFI U14-U19	CFI U14-U19 certifié ou DF Coach Jeunes	Monsieur Lilian CHAUSSIDIERE s'engage à suivre la certification CFI U14/U19 cette saison	Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter : L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ; L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi de la certification CFI U14/U19 cette saison. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ». La commission fera le point en fin de saison. La Commission précise qu' en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.
LE QUESNOY SA	U18 R2	FERREIRA Mickael		CFI U14-U19 certifié ou DF Coach Jeunes	Dérogation accordée le 02/09/2024 par la CRSEE. Avis favorable du médecin fédéral régional.	Avis favorable
LEFOREST AEF	Seniors R3	BENAISSI Mehdi	BE1	BMF	La licence technique régionale de Monsieur Mehdi BENAÏSSI a été validée.	Situation régularisée

LESQUIN US	U16 R1	ROUSSEL Alan	BMF, BEF en cours	BMF ou DF Coach Jeunes	Monsieur Alan ROUSSEL détient une licence dirigeant cette saison. Il est en infraction vis-à-vis du recyclage obligatoire tous les 3 ans. Il est en cours de formation BEF 2024-2025 avec la Ligue de Football de Normandie.	<p>Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi de l'intégralité du BEF 2024-2025.</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</p>
LILLE MOULINS CARREL US	U16 R2	EL BARKAOUI Rachid	Néant, BEF en cours	CFI U14-U19 certifié ou DF Coach Jeunes	Monsieur Rachid EL BARKAOUI est en cours de formation BEF 2024-2025.	<p>Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi du BEF 2024-2025.</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</p>
LILLE MOULINS CARREL US	U14 Ligue	NSIMBA ATUNGA Dadou	CFI14-19 certifié Modules U13 et U15	DF Coach Jeunes ou BMF	Monsieur Dadou NSIMBA ATUNGA s'engage à suivre la certification CFF2 cette saison. Ce dernier doit également s'engager à suivre la journée complémentaire du FC Coach Jeunes cette saison.	<p>Dérogation accordée pour la saison sous réserve que l'éducateur s'engage à suivre également la journée complémentaire du DF Coach Jeunes cette saison. Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être</p>

						<p>présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi de la certification CFF2 puis de la journée complémentaire du DF Coach Jeunes cette saison. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</p>
LONGUEAU ESC	U18 R2	ADAM Thomas	CCFI10-13, CFF1	CFI U14/U19 certifié ou DF Coach Jeunes	<p>Monsieur Thomas ADAM s'engage à suivre la formation CFI U14/U19 et la certification CFI U14/U19 cette saison.</p>	<p>Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi de la formation CFI U14/U19 et de la certification CFI U14/U19 cette saison. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</p>
LUMBRES O	Seniors R3	MEIRSMAN Christophe	BEF	BMF	<p>Monsieur Christophe MEIRSMAN a suivi une session de recyclage les 04 et 05/09/2024. Sa licence technique</p>	<p>Situation régularisée</p>

					régionale a été validée.	
MARCK AS	Seniors R3	MOREL Kévin	BMF	BMF	Monsieur Kévin MOREL a suivi une session de recyclage les 23 et 24/09/2024. Sa licence technique régionale a été validée.	Situation régularisée
MARCQ O	Seniors R1	GUELSIFI Samir	BEF	BEF	La licence technique régionale sous contrat de travail de Monsieur Samir GUELSIFI a été validée.	Situation régularisée
MARQUETTE US	U18 Féminines R2	CATTEAU Corentin	Néant	CFI U14/U19 certifié ou DF Coach Jeunes	Monsieur Corentin CATTEAU s'engage à suivre la formation CFI U14/U19 et la certification CFI U14/U19 cette saison.	Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter : L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ; L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi de la formation CFI U14/U19 et de la certification CFI U14/U19 cette saison. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ». La commission fera le point en fin de saison. La Commission précise qu' en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.
MERIGNIES O	Seniors R2 Féminines	CAMUS Romain	BMF	DF Coach Seniors ou BMF	Monsieur Romain CAMUS détient une licence dirigeant cette saison. Il est en infraction vis-à-vis du recyclage obligatoire tous les 3 ans.	La commission rappelle au club et à l'éducateur que : Monsieur CAMUS doit régulariser sa situation avant la 5 ^{ème} rencontre officielle de la saison. La commission accorde une dérogation exceptionnelle jusqu'au 14 novembre 2024 et vérifiera lors de sa prochaine réunion : <ul style="list-style-type: none"> - la présence de l'éducateur à la session de recyclage des 13 et 14 novembre à Liévin - la demande puis la validation de sa licence

						<p align="center">technique régionale</p> <p>La Commission précise qu'en cas de non-régularisation de la situation, les sanctions encourues seront rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</p>
MEURCHIN US O	Seniors R3	HADDIOUI Hassan	CFI Seniors certifié	DF Coach Seniors ou BMF	Monsieur Hassan HADDIOUI s'engage à suivre la formation DF Coach Seniors cette saison.	<p>Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi de la formation DF Coach Seniors cette saison. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</p>
NOEUX LES MINES US	U18 Féminines R1	DELONNELLE Pascal	CFI Seniors certifié	DF Coach Jeunes ou BMF	Monsieur Pascal DELONNELLE est monté avec son équipe en U18 féminines R1 à l'issue de la saison 23-24.	<p>Dérogation accordée pour la saison.</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison. En cas de non-respect, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</p> <p>La commission lui suggère de s'inscrire à la formation DF Coach Jeunes cette saison.</p>
NOYON FCJ	U15 Féminines R2	BOUZAZI Saber	CFI U6/U9 certifié	CFI U14/U19 certifié	Monsieur Saber BOUZAZI s'engage à suivre la formation CFI U14/U19 et la certification CFI U14/U19 cette saison.	<p>Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être</p>

						<p>présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi de la formation CFI U14/U19 et de la certification CFI U14/U19 cette saison. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</p>
PAYS DE ST OMER US	Seniors R2 Féminines	GOSSET Cédric	Néant	DF Coach Seniors ou BMF	<p>Monsieur Cédric GOSSET s'engage à suivre la formation DF Coach Seniors cette saison.</p>	<p>Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi de la formation DF Coach Seniors cette saison. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</p>
PAYS DE ST OMER US	U18 Féminines R2	MOREIRA Adely	DF REF	CFI U14-U19 certifié ou DF Coach Jeunes	<p>Madame Adely MOREIRA s'engage à suivre la formation DF Coach Jeunes cette saison.</p>	<p>Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducatrice doit entraîner l'équipe concernée et être</p>

						<p>présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducatrice doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi de la formation DF Coach Jeunes cette saison. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</p>
PONT STE MAXENCE US	U15 Féminines R1	FRANCOIS Jérôme	Néant	CCFI U14-U19	<p>Monsieur Jérôme FRANCOIS s'engage à suivre la formation CFI U14/U19 et la certification CFI U14/U19 cette saison.</p>	<p>Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi de la formation CFI U14/U19 et de la certification CFI U14/U19 cette saison. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</p>
ROYE NOYON US	Seniors R1	GAUSSUIN Cyrille	BEF	BEF	<p>La licence technique régionale sous contrat de travail de Monsieur Cyrille GAUSSUIN a été validée.</p>	<p>Situation régularisée</p>
SAINS ST-FUSCIEN	Seniors R2	LOUCHET	CFI U6/U9	DF Coach	<p>Madame Margaux LOUCHET est</p>	<p>Dérogation accordée pour la saison.</p>

ES	Féminines	Margaux	certifié	Seniors ou BMF	montée avec son équipe en seniors féminines R2 à l'issue de la saison 23-24.	<p>L'éducatrice doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison. En cas de non-respect, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</p> <p>La commission précise au club que Madame LOUCHET doit figurer deux fois sur la FMI lors de chaque rencontre officielle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En tant qu'éducatrice avec sa licence « éducatrice fédérale » - En tant que joueuse avec sa licence joueuse <p>La commission lui suggère de s'inscrire à la formation DF Coach Seniors cette saison.</p>
SECLIN FC	U18 Féminines R2	BROUSSE Julien	CFI U10/U13	CFI U14-U19 certifié ou DF Coach Jeunes	Monsieur Julien BROUSSE s'engage à suivre la formation CFI U14/U19 et la certification CFI U14/U19 cette saison.	<p>Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi de la formation CFI U14/U19 et de la certification CFI U14/U19 cette saison. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</p>
SECLIN FC	U15 Féminines	VANACKERE Kévin	Néant	CFI U14/U19 certifié	Monsieur Kévin VANACKERE s'engage à suivre la formation CFI	Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions

	R2				U14/U19 et la certification CFI U14/U19 cette saison.	<p>sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi de la formation CFI U14/U19 et de la certification CFI U14/U19 cette saison. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</p>
SIN LE NOBLE ASS EPI	Seniors R2 Futsal	AL MOUDANE Mohamed	Néant	CFI Futsal certifié	<p>Monsieur Mohamed AL MOUDANE s'engage à suivre la formation CFI Futsal U13-U15, la formation CFI Futsal U18-seniors et la certification CFI Futsal cette saison.</p>	<p>Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi de la formation CFI Futsal U13-U15, de la formation CFI Futsal U18-seniors et de la certification CFI Futsal cette saison. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel</p>

						joué en situation d'infraction.
SOISSONS IFC	U18 Féminines R2	BAZTAMI Walid	Néant	CFI U14/U19 certifié DF Coach Jeunes	Monsieur Walid BAZTAMI s'engage à suivre la formation CFI U14/U19 et la certification CFI U14/U19 cette saison.	<p>Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi de la formation CFI U14/U19 et de la certification CFI U14/U19 cette saison. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</p>
SOUCHEZ CSAL	Seniors Féminines Interdistricts Niv 1	MENIER Vincent	Néant	CFI Seniors certifié	Monsieur Vincent MENIER s'engage à suivre la formation et la certification du CFI Seniors cette saison.	<p>Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi de la formation CFI Seniors et de la certification CFI Seniors cette saison. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont</p>

						<p>rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</p>
TOURCOING US	Seniors R3	LEFEBVRE Stéphane	BMF	BMF ou DF Coach Seniors		<p>La commission demande au club de lui indiquer si Monsieur Stéphane LEFEBVRE est bien l'entraîneur principal de l'équipe seniors R3.</p> <p>Elle précise que l'entraîneur principal doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison.</p> <p>La commission rappelle au club qu'il encoure des sanctions financières et sportives à compter de la 5^{ème} rencontre officielle de la saison jouée en situation d'infraction. Il doit donc régulariser la situation avant cette 5^{ème} rencontre officielle.</p>
VALENCIENNES FC	Seniors R1 Féminines	DIAGNE Sérigné	BEF	BMF ou BEF	Le contrat de Serigne DIAGNE a été homologué par la LFP. Sa licence technique régionale a été validée.	Situation régularisée.
VERMELLES US	U16 R1	BREHON Jean	CFI U14/U19 certifié	DF Coach Jeunes ou BMF	Monsieur Jean BREHON est monté avec son équipe en U16 R1 à l'issue de la saison 23-24.	<p>Dérogation accordée pour la saison.</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison. En cas de non-respect, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</p> <p>La commission lui suggère de s'inscrire à la formation DF Coach Jeunes cette saison.</p>
VERMELLES US	U14 Ligue	DELECROIX Jonathan	CFI10-13	DF Coach Jeunes ou BMF	Monsieur Jonathan DELECROIX est monté avec son équipe en U14 Ligue à l'issue de la saison 23-24.	<p>Dérogation accordée pour la saison.</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison. En cas de non-respect, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</p> <p>La commission lui suggère de s'inscrire à la</p>

						formation DF Coach Jeunes cette saison.
VILLENEUVE D'ASCQ FF 2	Seniors R2 Féminines	GUIDEZ Cédric	Néant	DF Coach Seniors ou BMF	Monsieur Cédric GUIDEZ est monté avec son équipe en seniors féminines R2 à l'issue de la saison 23-24.	Dérogation accordée pour la saison. L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison. En cas de non-respect, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction. La commission lui suggère de s'inscrire à la formation DF Coach Seniors cette saison.
VIMY US	U18 R2	PLAYOULT Adrien	CFI U10/U13, BMF apprentissage en cours	CFI U14/U19 certifié ou DF Coach Jeunes	Monsieur Adrien PLAYOULT est en cours de formation BMF apprentissage 2024-2025.	Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter : L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ; L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi du BMF apprentissage 2024-2025. La commission fera le point en fin de saison. La Commission précise qu' en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.
VIMY US	U16 R2	LEGRINI Abdelkarim	BEF	CFI U14/U19 certifié ou DF Coach Jeunes	Monsieur Abdelkarim LEGRINI (BEF) remplace Geoffrey BAILLY à compter du 04/10/2024	Situation régularisée
WASQUEHAL F	U16 R2			CFI U14/U19 certifié ou DF Coach Jeunes	La commission prend note de la démission de monsieur Arnaud TREHOUT en date du 30/09/2024. Le club n'a pas, pour le moment, désigné un éducateur titulaire du diplôme requis pour le remplacer.	La commission rappelle que : Le club doit régulariser sa situation dans un délai de 30 jours francs à compter de la date de démission de l'éducateur. Après expiration du délai, le club sera pénalisé par une amende de 40 € par match disputé en situation

						irrégulière Par conséquent, la commission demande au club de régulariser la situation avant le 30/10/2024.
WAZIERS USM	Seniors R3	DHAINAUT Fabrice	BMF	BMF ou DF Coach Seniors	Monsieur Fabrice DHAINAUT (BMF) remplace Monsieur Lionel MIALLET à compter du 05/10/2024. Monsieur DHAINAUT détient une licence dirigeant. Il est en infraction vis-à-vis du recyclage obligatoire tous les 3 ans.	La commission rappelle au club et à l'éducateur que : Monsieur DHAINAUT doit régulariser sa situation dans un délai de 30 jours à compter du 05/10/2024. La commission accorde une dérogation exceptionnelle jusqu'au 14 novembre 2024 et vérifiera lors de sa prochaine réunion : - la présence de l'éducateur à la session de recyclage des 13 et 14 novembre à Liévin - la demande puis la validation de sa licence technique régionale La Commission précise qu'en cas de non-régularisation de la situation, les sanctions encourues seront rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.
WAZIERS USM	U18 R2	LECLERCQ Nicolas	CFI Seniors certifié	CFI U14/U19 certifié ou DF Coach Jeunes	Monsieur Nicolas LECLERCQ s'engage à suivre la formation CFI U14/U19 et la certification CFI U14/U19 cette saison.	Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter : L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ; L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi de la formation CFI U14/U19 et de la certification CFI U14/U19 cette saison. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ». La commission fera le point en fin de saison. La Commission précise qu'en cas de non-respect des

						engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.
WAZIERS USM	U16 R2	BLANCHARD Fabrice	CFI U10-U13 certifié	CFI U14/U19 certifié ou DF Coach Jeunes	Monsieur Fabrice BLANCHARD s'engage à suivre la formation CFI U14/U19 et la certification CFI U14/U19 cette saison.	Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter : L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ; L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi de la formation CFI U14/U19 et de la certification CFI U14/U19 cette saison. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ». La commission fera le point en fin de saison. La Commission précise qu' en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.

Jeunes Ligue

Suite à l'enquête technique réalisée depuis le début de saison sur l'encadrement des équipes jeunes évoluant en Ligue et à la publication du PV du 02/09/2024, la commission constate que certains clubs ne respectent pas les obligations d'encadrement définies dans le Statut Régional des Educateurs :

La Commission rappelle les sanctions encourues :

- A compter du premier match et jusqu'à régularisation de sa situation, le club est pénalisé de plein droit et sans formalité préalable, par éducateur ou entraîneur non désigné et pour chaque match officiel disputé en situation irrégulière, de l'amende de 40 €.
- Il doit régulariser sa situation avant la 5^{ème} rencontre officielle de la saison.
- Interdiction d'accéder lors de la première saison en situation d'infraction ; rétrogradation en division inférieure si non en règle deux saisons de suite.

La Commission demande aux **clubs cités ci-dessous de régulariser leur situation avant la 5^{ème} rencontre officielle de la saison :**

En cas d'infraction à compter de la 5^{ème} rencontre officielle de la saison, les sanctions mentionnées ci-dessus pourraient être appliquées (sanctions rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction).

U18 R2 (obligation d'encadrement = CFF3 ou CFI U14/U19 certifié ou DF Coach Jeunes) :

- BETHUNE STADE : Demande de dérogation incomplète
- MONTATAIRE SFC : Licence éducateur fédéral à demander

U17 R2 (obligation d'encadrement = CFF3 ou CFI U14/U19 certifié ou DF Coach Jeunes) :

- BEAURAINS AS : Licence animateur à demander
- CROIX FIC : En attente régularisation au niveau du recyclage de l'éducateur principal
- NOEUX US : Le club doit transmettre une demande de dérogation accompagnée d'un engagement écrit de l'éducateur à suivre la formation et/ou la certification requise(s).

U16 R1 (obligation d'encadrement = CFF3 ou DF Coach Jeunes ou BMF) :

- DUNKERQUE USL : Licence technique régionale à demander

U16 R2 (obligation d'encadrement = CFF3 ou CFI U14/U19 certifié ou DF Coach Jeunes) :

- CREIL AFC : Demande de dérogation incomplète
- NOEUX US : Le club doit transmettre une demande de dérogation accompagnée d'un engagement écrit de l'éducateur à suivre la formation et/ou la certification requise(s).
- SOMAIN USAC : Le club doit transmettre une demande de dérogation accompagnée d'un engagement écrit de l'éducateur à suivre la formation et/ou la certification requise(s).
- WASQUEHAL F : Le club a 30 jours à compter du 30/09/2024 pour désigner un éducateur principal titulaire du diplôme requis.

U15 R1 (obligation d'encadrement = CFF2 ou DF Coach Jeunes ou BMF) :

- BETHUNE STADE : Licence technique régionale à demander

U14 Ligue (obligation d'encadrement = CFF2 ou DF Coach Jeunes ou BMF) :

- LILLE MOULINS CARREL US : Demande de dérogation incomplète

Féminines Ligue

Suite à l'enquête technique réalisée depuis le début de saison sur l'encadrement des équipes féminines évoluant en Ligue et à la publication du PV du 02/09/2024, la commission constate que certains clubs ne respectent pas les obligations d'encadrement définies dans le Statut Régional des Educateurs :

La Commission rappelle les sanctions encourues :

- Pour les **seniors Féminines R1 et R2** :
 - A compter du premier match et jusqu'à régularisation de sa situation, le club est pénalisé de plein droit et sans formalité préalable, par éducateur ou entraîneur non désigné et pour chaque match officiel disputé en situation irrégulière, de l'amende de 60 €.
 - Il doit régulariser sa situation avant la 5^{ème} rencontre officielle de la saison.
 - 1 point de pénalité au classement par match disputé en situation irrégulière à compter de la 5^{ème} rencontre officielle disputée en situation d'infraction.

- Pour les **jeunes féminines U18 R1/R2 et U15 R1/R2** :
 - A compter du premier match et jusqu'à régularisation de sa situation, le club est pénalisé de plein droit et sans formalité préalable, par éducateur ou entraîneur non désigné et pour chaque match officiel disputé en situation irrégulière, de l'amende de 40 €.
 - Il doit régulariser sa situation avant la 5^{ème} rencontre officielle de la saison.
 - Interdiction d'accéder lors de la première saison en situation d'infraction ; rétrogradation en division inférieure si non en règle deux saisons de suite.

La Commission demande aux **clubs cités ci-dessous de régulariser leur situation avant la 5^{ème} rencontre officielle de la saison** :

En cas d'infraction à compter de la 5^{ème} rencontre officielle de la saison, les sanctions mentionnées ci-dessus pourraient être appliquées (sanctions rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction).

Seniors R2 Féminine (obligation d'encadrement = CFF3 ou DF Seniors ou BMF) :

- MERIGNIES O : En attente régularisation au niveau du recyclage de l'entraîneur principal

Seniors Féminine Interdistricts (obligation d'encadrement = CFI Seniors certifié) :

- CHOISY AU BAC US : Le club doit transmettre une demande de dérogation accompagnée d'un engagement écrit de l'éducateur à suivre la formation et/ou la certification requise(s).
- GENECH ES : Le club doit transmettre une demande de dérogation accompagnée d'un engagement écrit de l'éducateur à suivre la formation et/ou la certification requise(s).
- GRANDVILLIERS AC : Demande de dérogation incomplète.
- GUESNAIN SC : Le club doit transmettre une demande de dérogation accompagnée d'un engagement écrit de l'éducateur à suivre la formation et/ou la certification requise(s).
- LILLERS FC : Le club doit transmettre une demande de dérogation accompagnée d'un engagement écrit de l'éducateur à suivre la formation et/ou

- la certification requise(s). Licence animateur à demander.
- MARQUISE US : Le club doit transmettre une demande de dérogation accompagnée d'un engagement écrit de l'éducateur à suivre la formation et/ou la certification requise(s).
- MAZINGARBE EC : Licence éducateur fédéral à demander.
- ROQUETOIRE ES : Le club n'a pas répondu à l'enquête. Le club doit transmettre une demande de dérogation accompagnée d'un engagement écrit de l'éducateur à suivre la formation et/ou la certification requise(s).
- SIN LE NOBLE AS : Le club doit transmettre une demande de dérogation accompagnée d'un engagement écrit de l'éducateur à suivre la formation et/ou la certification requise(s). Licence éducateur fédéral à demander.
- TOURCOING US : Qui est l'entraîneur principal ? Le club doit transmettre une demande de dérogation accompagnée d'un engagement écrit de l'éducateur à suivre la formation et/ou la certification requise(s).
- VALENCIENNES SUMMER : Le club doit transmettre une demande de dérogation accompagnée d'un engagement écrit de l'éducateur à suivre la formation et/ou la certification requise(s).
- VERMELLES US : Le club doit transmettre une demande de dérogation accompagnée d'un engagement écrit de l'éducateur à suivre la formation et/ou la certification requise(s).

U18 Féminine R1 (obligation d'encadrement = CFF3 ou DF Coach Jeunes ou BMF) :

- CHAMBLY FC : Le club doit transmettre une demande de dérogation accompagnée d'un engagement écrit de l'éducateur à suivre la formation et/ou la certification requise(s).
- MARLY USM : Le club doit transmettre une demande de dérogation accompagnée d'un engagement écrit de l'éducateur à suivre la formation et/ou la certification requise(s).
- ROUBAIX WERVICQ RCF : Le club doit transmettre une demande de dérogation accompagnée d'un engagement écrit de l'éducateur à suivre la formation et/ou la certification requise(s).

U18 Féminine R2 (obligation d'encadrement = CFF3 ou CFI U14/U19 certifié ou DF Coach Jeunes) :

- ALBERT USOAS : Demande de dérogation incomplète.
- CHOISY AU BAC US : Le club doit transmettre une demande de dérogation accompagnée d'un engagement écrit de l'éducateur à suivre la formation et/ou la certification requise(s). COMINES ACS : Qui est l'entraîneur principal ? Aucune demande de dérogation reçue.
- DOUAI SC : Le club doit transmettre une demande de dérogation accompagnée d'un engagement écrit de l'éducateur à suivre la formation et/ou la certification requise(s).
- DAINVILLE FC : Le club doit transmettre une demande de dérogation accompagnée d'un engagement écrit de l'éducateur à suivre la formation et/ou la certification requise(s).
- ERQUINGHEM LYS CS (1) : Le club doit transmettre une demande de dérogation accompagnée d'un engagement écrit de l'éducateur à suivre la formation et/ou la certification requise(s).
- ERQUINGHEM LYS CS (2) : Le club doit transmettre une demande de dérogation accompagnée d'un engagement écrit de l'éducateur à suivre la formation et/ou la certification requise(s).

- IWUY FC : Qui est l'entraîneur principal ? Le club doit transmettre une demande de dérogation accompagnée d'un engagement écrit de l'éducateur à suivre la formation et/ou la certification requise(s).
- LAON GPT FEMININ BCV : Le club doit transmettre une demande de dérogation accompagnée d'un engagement écrit de l'éducateur à suivre la formation et/ou la certification requise(s). Licence animateur à demander.
- LE MESNIL THELLE CSM : Qui est l'entraîneur principal ? Le club doit transmettre une demande de dérogation accompagnée d'un engagement écrit de l'éducateur à suivre la formation et/ou la certification requise(s).
- LEERS OS : Qui est l'entraîneur principal ? Le club doit transmettre une demande de dérogation accompagnée d'un engagement écrit de l'éducateur à suivre la formation et/ou la certification requise(s).
- LIEVIN O : Qui est l'entraîneur principal ? Le club doit transmettre une demande de dérogation accompagnée d'un engagement écrit de l'éducateur à suivre la formation et/ou la certification requise(s).
- LILLERS FC : Qui est l'entraîneur principal ? Le club doit transmettre une demande de dérogation accompagnée d'un engagement écrit de l'éducateur à suivre la formation et/ou la certification requise(s).
- LINSELLES FC : Qui est l'entraîneur principal ? Le club doit transmettre une demande de dérogation accompagnée d'un engagement écrit de l'éducateur à suivre la formation et/ou la certification requise(s).
- MAUBEUGE US : Le club doit transmettre une demande de dérogation accompagnée d'un engagement écrit de l'éducateur à suivre la formation et/ou la certification requise(s).
- MERIGNIES O : Le club doit transmettre une demande de dérogation accompagnée d'un engagement écrit de l'éducateur à suivre la formation et/ou la certification requise(s). Licence éducateur fédéral à demander.
- NOGENT SUR OISE US : Qui est l'entraîneur principal ? Le club doit transmettre une demande de dérogation accompagnée d'un engagement écrit de l'éducateur à suivre la formation et/ou la certification requise(s).
- ST POL SUR MER USCC : Le club doit transmettre une demande de dérogation accompagnée d'un engagement écrit de l'éducateur à suivre la formation et/ou la certification requise(s). Licence animateur à demander.
- SECLIN FC : Licence éducateur fédéral à demander.
- SENLIS USM : Le club doit transmettre une demande de dérogation accompagnée d'un engagement écrit de l'éducateur à suivre la formation et/ou la certification requise(s). Licence éducateur fédéral à demander.

U15 Féminine R1 (obligation d'encadrement = CFI U14/U19 certifié) :

- CHAMBLY FC : Qui est l'entraîneur principal ? Le club doit transmettre une demande de dérogation accompagnée d'un engagement écrit de l'éducateur à suivre la formation et/ou la certification requise(s).
- LESQUIN US : Le club doit transmettre une demande de dérogation accompagnée d'un engagement écrit de l'éducateur à suivre la formation et/ou la certification requise(s).
- LIEVIN O : Qui est l'entraîneur principal ? Le club doit transmettre une demande de dérogation accompagnée d'un engagement écrit de l'éducateur à suivre la formation et/ou la certification requise(s).
- MARLY USM : Le club doit transmettre une demande de dérogation accompagnée d'un engagement écrit de l'éducateur à suivre la formation et/ou la certification requise(s).

- ROUBAIX WERVICQ RDF : Licence technique régionale à demander.
- ST AMAND FC : Qui est l'entraîneur principal ? Le club doit transmettre une demande de dérogation accompagnée d'un engagement écrit de l'éducateur à suivre la formation et/ou la certification requise(s).
- VILLENEUVE D'ASCQ FF : Licence technique régionale à demander.

U15 Féminine R2 (obligation d'encadrement = CFI U14/U19 certifié) :

- ALBERT USOAS : Demande de dérogation incomplète.
- ANNOEULLIN FC : Qui est l'entraîneur principal ? Le club doit transmettre une demande de dérogation accompagnée d'un engagement écrit de l'éducateur à suivre la formation et/ou la certification requise(s).
- CREIL UFAA/RCCA : Qui est l'entraîneur principal ? Le club doit transmettre une demande de dérogation accompagnée d'un engagement écrit de l'éducateur à suivre la formation et/ou la certification requise(s).
- DOUAI SC : Le club doit transmettre une demande de dérogation accompagnée d'un engagement écrit de l'éducateur à suivre la formation et/ou la certification requise(s).
- ERQUINGHEM LYS CS : Le club doit transmettre une demande de dérogation accompagnée d'un engagement écrit de l'éducateur à suivre la formation et/ou la certification requise(s).
- ESTREES ST DENIS US : Qui est l'entraîneur principal ? Le club doit transmettre une demande de dérogation accompagnée d'un engagement écrit de l'éducateur à suivre la formation et/ou la certification requise(s).
- GOUVIEUX US : En attente régularisation au niveau du recyclage de l'entraîneur principal.
- ITANCOURT NEUVILLE E : Licence technique régionale à demander.
- LAON GPT FEMININ BCV : Licence technique régionale à demander.
- LILLERS FC : Qui est l'entraîneur principal ? Le club doit transmettre une demande de dérogation accompagnée d'un engagement écrit de l'éducateur à suivre la formation et/ou la certification requise(s).
- LOMME DELIVRANCE SR : Qui est l'entraîneur principal ? Le club doit transmettre une demande de dérogation accompagnée d'un engagement écrit de l'éducateur à suivre la formation et/ou la certification requise(s).
- LOON PLAGE FC : Le club doit transmettre une demande de dérogation accompagnée d'un engagement écrit de l'éducateur à suivre la formation et/ou la certification requise(s).
- MARGNY COMPIEGNE US : Qui est l'entraîneur principal ? Le club doit transmettre une demande de dérogation accompagnée d'un engagement écrit de l'éducateur à suivre la formation et/ou la certification requise(s).
- MERIGNIES O : Le club doit transmettre une demande de dérogation accompagnée d'un engagement écrit de l'éducateur à suivre la formation et/ou la certification requise(s).
- NOGENT SUR OISE US : Qui est l'entraîneur principal ? Le club doit transmettre une demande de dérogation accompagnée d'un engagement écrit de l'éducateur à suivre la formation et/ou la certification requise(s).
- NOYON FCJ : Licence éducateur fédéral à demander.
- OYE PLAGE ES : Licence éducateur fédéral à demander.

- RAISMES FC : Le club doit transmettre une demande de dérogation accompagnée d'un engagement écrit de l'éducateur à suivre la formation et/ou la certification requise(s).
- SENLIS USM : Qui est l'entraîneur principal ? Le club doit transmettre une demande de dérogation accompagnée d'un engagement écrit de l'éducateur à suivre la formation et/ou la certification requise(s).
- VERMELLES US : Le club doit transmettre une demande de dérogation accompagnée d'un engagement écrit de l'éducateur à suivre la formation et/ou la certification requise(s).

FUTSAL seniors Ligue

Suite à l'enquête technique réalisée depuis le début de saison sur l'encadrement des équipes seniors Futsal évoluant en Ligue et à la publication du PV du 02/09/2024, la commission constate que certains clubs ne respectent pas les obligations d'encadrement définies dans le Statut Régional des Educateurs :

La Commission rappelle les sanctions encourues :

- A compter du premier match et jusqu'à régularisation de sa situation, le club est pénalisé de plein droit et sans formalité préalable, par éducateur ou entraîneur non désigné et pour chaque match officiel disputé en situation irrégulière, de l'amende de 60 €.
- Il doit régulariser sa situation avant la 5^{ème} rencontre officielle de la saison.
- 1 point de pénalité au classement par match disputé en situation irrégulière à compter de la 5^{ème} rencontre officielle disputée en situation d'infraction.

La Commission demande aux **clubs cités ci-dessous de régulariser leur situation avant la 5^{ème} rencontre officielle de la saison** :

En cas d'infraction à compter de la 5^{ème} rencontre officielle de la saison, les sanctions mentionnées ci-dessus pourraient être appliquées (sanctions rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction).

Seniors R1 FUTSAL (obligation d'encadrement = Certificat Fédéral Futsal Base ou CFI Futsal ou BMF Futsal ou Certificat Futsal Performance) :

- DUNKERQUE USL : Licence technique régionale à demander

Seniors R2 FUTSAL (obligation d'encadrement = Certificat Fédéral Futsal Base ou CFI Futsal ou BMF Futsal ou Certificat Futsal Performance) :

- CALAIS U. FUTSAL : Le club doit transmettre une demande de dérogation accompagnée d'un engagement écrit de l'éducateur à suivre la formation et/ou la certification requise(s). Licence animateur à demander.
- COMINES GLAMMS FUTSAL : Licence animateur à demander
- HOUPLINES EC : En attente régularisation au niveau du recyclage de l'entraîneur principal
- LILLE FUTSAL : Le club doit transmettre une demande de dérogation accompagnée d'un engagement écrit de l'éducateur à suivre la formation

et/ou la certification requise(s). Licence technique régionale à demander.

→ Dérogations recyclage (FPC : Formation Professionnelle Continue) :

La commission rappelle que les engagements à participer à une Formation Professionnelle Continue (recyclage) **ne sont plus acceptés « automatiquement »** suite à la modification de l'article 6 du Statut Fédéral des Educateurs et Entraîneurs, sauf cas exceptionnels traités par la Commission.

La Commission précise que leur licence « technique régional » pourra être débloquée lorsqu'ils auront régularisé leur situation.

Plusieurs sessions de recyclage sont proposées :

- Les 13 et 14 novembre 2024 à Liévin : responsable technique de club régional **COMPLET**
- Les 25 et 28 mars 2025 à Liévin : préparation mentale
- Les 19 et 20 mai 2025 à Liévin : spécifique défenseurs
- Les 4 et 5 juin 2025 à Amiens : responsable technique de club
- Les 11 et 12 juin 2025 à Amiens : l'informatique au service du football

→ Prochaine CRSEE : novembre 2024 (date à fixer)

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel Juridique dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée, suivant les prescriptions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

Jean-Paul DELPORTE
Président